



Politique d'approvisionnement responsable de Spadel

Introduction

Spadel fournit des produits de haute qualité et sa conduite commerciale reflète ses valeurs et ses engagements, guidés par l'intégrité et l'honnêteté.

Convaincus que seules des valeurs partagées mènent à des relations d'affaires solides et durables, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils nous aident à respecter nos engagements en reflétant nos principes dans leurs propres pratiques commerciales.

Afin de clarifier nos attentes, la présente Politique d'Achats Responsables décrit les principes les plus pertinents, applicables à nos fournisseurs comme à nous-mêmes. Il établit des normes minimales non négociables que nous demandons à nos fournisseurs, à leurs employés, à leurs agents et à nos sous-traitants de respecter et d'adhérer dans la conduite des affaires. Il est de la responsabilité du fournisseur d'éduquer ses employés, agents et sous-traitants en conséquence.

Spadel encourage en outre ses fournisseurs à se conformer aux normes internationalement reconnues en matière de conduite des affaires, de droits de l'homme et d'environnement, conformément à la présente politique.

Spadel aidera ses fournisseurs à développer des moyens d'améliorer, de vérifier et de permettre la conformité à la présente politique.

Spadel encourage ses fournisseurs à effectuer des auto-évaluations par rapport à la présente politique, à coopérer pleinement à l'évaluation des performances et à prendre des mesures correctives si nécessaire.

Bien que conscient que l'environnement juridique, économique et social de ses partenaires commerciaux puisse varier et être différent de lui-même, Spadel se réserve le droit de résilier tout accord avec un fournisseur qui ne démontre pas son véritable engagement et ne met pas en œuvre les mesures nécessaires pour se conformer à ces exigences.

Cette politique d'approvisionnement responsable joue un rôle essentiel dans Source of Change, la stratégie de développement durable de Spadel. Une présentation détaillée est disponible à l'adresse www.sourceofchange.spadel.com

Principe 1 : ENGAGEMENT ÉTHIQUE DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES

Les relations de Spadel avec ses partenaires commerciaux sont caractérisées par l'honnêteté, l'intégrité, l'éthique et l'équité, dans un environnement commercial ouvert et équitable.

conformité à la loi - Spadel et ses fournisseurs respecteront **toutes les** lois et réglementations locales, nationales et supranationales applicables. Dans les pays, ou dans des situations spécifiques, où il n'existe pas de loi ou de réglementation régissant une activité ou une opération particulière, Spadel attend de ses fournisseurs qu'ils mènent leurs opérations conformément aux principes de la présente politique.

Avantage indu - Spadel n'offrira jamais, ne promettra pas, ne promettra pas ou ne fera aucune entente à ce sujet afin d'obtenir ou de conserver un avantage commercial ou autre d'un tiers, qu'il soit public ou privé.

conflits d'intérêts - Dans le cadre de la prise de décisions commerciales ou de l'exercice de leurs responsabilités professionnelles, les employés de Spadel doivent éviter les conflits d'intérêts entre leurs intérêts personnels et les intérêts de l'entreprise et ses objectifs commerciaux.

concurrence loyale - Spadel s'engage à respecter les principes d'une concurrence légale et libre basée sur les mérites de nos produits et services.

Fraude alimentaire – Spadel se conforme à la mise en œuvre des politiques de « Prévention de la fraude alimentaire » de BRC. Chaque année, Spadel réalise une évaluation de la vulnérabilité à la fraude alimentaire et un plan d'atténuation/prévention.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mènent leurs activités conformément aux mêmes normes, en mettant en œuvre des politiques et des procédures pour atteindre cet objectif.

Principe 2 : ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Spadel s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue afin de minimiser son impact environnemental à tous les niveaux de l'entreprise.

Spadel révisé en permanence ses politiques environnementales afin de s'assurer de l'aligner sur les normes les plus élevées en matière de protection de l'environnement naturel et d'intégrer la gestion environnementale dans les systèmes opérationnels et de formation.

Spadel s'attend à une coopération fructueuse avec ses fournisseurs pour partager les meilleures pratiques, atteindre et mesurer les objectifs communs.

Dans les domaines suivants, Spadel attend de ses fournisseurs un accent similaire sur :

l'énergie : mesurer et tenter de réduire l'utilisation de l'énergie tant dans la fabrication que dans la distribution,

l'eau : mesurer et réduire l'utilisation et le déversement de l'eau,

déchets : mesurer et réduire la production de déchets,

CO2 : réduction de l'empreinte carbone des produits et services tout au long de leur cycle de vie.

Biodiversité : mesurer et réduire l'impact de ses activités sur la biodiversité

Principe 3 : ENGAGEMENT SOCIAL vis-à-vis de ses collaborateurs

Spadel s'engage à fournir un lieu de travail fondé sur la confiance, l'honnêteté et un traitement équitable. Pour qu'une entreprise prospère et durable, il faut une main-d'œuvre qui se voit offrir des opportunités et des incitations pour se développer professionnellement et réussir.

Spadel attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter les principes suivants :

Le travail des enfants n'est en aucun cas autorisé.

Selon l'Organisation internationale du travail, un enfant est considéré comme toute personne âgée de moins de 15 ans, à moins que la législation locale sur le salaire minimum ne stipule un âge plus élevé pour travailler ou pour la poursuite de la scolarité obligatoire, auquel cas l'âge plus élevé s'appliquerait. Exceptions autorisées dans le cas où la législation nationale autorise l'emploi d'enfants âgés de 13 à 15 ans (ou de 12 à 14 ans pour les travaux légers) à condition que l'emploi ne nuise pas à leur santé et à leur développement, n'interfère pas avec la fréquentation de l'école ou des programmes de formation professionnelle, et ne nuise pas à leur capacité d'apprentissage.

Toutes les relations de travail sont de nature volontaire.

Le recours au travail forcé ou carcéral et/ou au travail sous contrat ou servile n'est autorisé en aucune circonstance.

Les travailleurs ont le droit d'adhérer à des syndicats ou à d'autres organisations de leur choix et de négocier collectivement conformément aux lois locales.

La discrimination fondée sur la race, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'opinion politique, l'ascendance nationale, l'origine sociale ou l'appartenance à un syndicat ou à une autre organisation est interdite.

Les travailleurs ne seront évalués que sur la base de leurs compétences, de leurs aptitudes et de leurs performances au travail. Il s'agit de toutes les décisions prises en matière d'embauche et d'emploi, de distribution des rémunérations, des avantages, des promotions, de la formation et du développement, de la discipline, de la résiliation d'une relation d'emploi.

Les salaires et les heures de travail doivent refléter les normes légales minimales applicables.

Tout travailleur doit bénéficier d'au moins un jour de repos au cours d'une période de travail de sept jours, conformément à la législation locale.

Les travailleurs ne doivent pas être soumis à du harcèlement physique, verbal, sexuel ou psychologique sur le lieu de travail.

Les travailleurs ont droit à des conditions de travail sûres et saines, à un lieu de travail sûr et sain.

Spadel dispose d'une politique de sécurité et de santé étendue applicable à toute personne entrant sur le lieu de travail, et toute infraction à cette politique est sévèrement punie.

Spadel attend de ses fournisseurs qu'ils mettent en œuvre les mêmes normes élevées en matière de sécurité et de santé, conformément aux réglementations locales.

Cependant, si les réglementations locales ne répondent pas aux normes minimales, les normes internationales doivent être utilisées.

De plus, il faut prévoir :

- l'équipement de protection des travailleurs conformément aux exigences de leur travail et à des conditions de travail sûres ;
- les procédures de sécurité et les programmes de formation, pour s'assurer que les travailleurs sont conscients des dangers ;
- l'évaluation, l'identification et le contrôle des dangers et des risques potentiels associés aux équipements et aux processus ;
- la surveillance et l'analyse de tous les accidents, et la tenue de registres précis et opportuns des accidents et des blessures.